



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°17-37

L'an deux mille dix-sept, à 10h
Le 16 novembre, à Chauvonnecourt (55)

Date de convocation	11 octobre 2017
Nombre de délégués :	
🔥 Titulaires	36 Titulaires
🔥 Suppléants	36 Suppléants
🔥 Présents	20 Présents
🔥 Votes par procuration	0 Vote par procuration

Étaient présents :

Mme Morgane PITEL

M. Daniel COURTAUX

M. JF DAMIEN

M. JC JACQUEMART

Mme Maryse DESPAS

Mme Mireille GAZIN

M. Pascal GILLAUX

Mme Dominique HUMBERT

M. Claude LALLEMENT

M. Eddy LAURENT

M. Michel NORMAND

M. Jean PANCHER

M. Robert PASCOLO

M. Philippe CLAUDE

M. Yvon HUMBLLOT

Mme Thérèse BERGER

M. Jean-Pierre RENVOY

M. Daniel ROUVENACH

M. Claude WALLENDORFF

M. François BUSSIERE

Objet de la délibération :

Décision modificative BP2017 n° 2 : suite à la vente d'un véhicule

Résultat du vote
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°17-37

Objet de la délibération :

Décision modificative BP2017 n° 2 : suite à la vente d'un véhicule

Une Clio a été vendue 4 000 €. Comptablement parlant, cette vente génère des écritures aux 024 et 020, chapitres budgétaires sans exécution, permettant l'inscription du prix de cession du véhicule. Madame la Présidente propose donc de modifier le budget primitif 2017 comme suit :

INVESTISSEMENT	
Chapitre	Montant
Recettes 024	4 000 €
Dépenses 020	4 000 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le comité syndical approuve cette décision modificative n° 2 sur le BP 2017.

La Présidente



Morgane PITEL

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 26/11/2017 à 20:45:23
Référence : fcb75df53bdf220cb9157699f6e2b5cc817b602